AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Jo

DLP 25-3-77400435

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

18 Mars 1977

Bulletin n° 87 - Mars 1977

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1. Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
2. Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
3. Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles.

Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- bromophos - bromopropylate - chinométhionate - cyhexatin - dialiphos - dicofol -diéthion -
- endosulfan - phosalone - pirimicarbe - pyréthrines synergisées - roténone - tétradifon -
- tétrasul - toxaphène et polychlorocamphanes.

V I G N E

NOCTUELLES (Vers gris) et BOARMIES : La reprise d'activité de ces chenilles est anormalement précoce cette année, les toutes premières attaques déjà observées dans le Beaujolais viennent aussi d'être signalées en Côte d'Or.

Etant donné la gravité des dégâts enregistrés localement ces dernières années et tout particulièrement en 1976, il faut intervenir dans les meilleurs délais.dans tous les secteurs où "Vers gris" et Boarmies sévissent habituellement et partout où les dégâts caractéristiques sont constatés.

Dès le stade B de la vigne (bourgeon dans le coton), les chenilles, invisibles le jour, remontent sur les ceps la nuit à la recherche d'organes verts (surtout après le désherbage de printemps) et évident ou cisaillent les bourgeons en cours de gonflement ou de débourrement.

On peut lutter : - par pulvérisation soignée et abondante des ceps (600 l à 1000 l si possible) de bouillie contenant soit :

- lindane (nombreuses spécialités) et toxaphène (Phénoryl) : 500 g. m.a./hl
- endosulfan (Thiodane émuls.Quino, Insectophène Liq.fort...):200 g. m.a./hl
- carbaryl (Sevin L 85, Prosevor 85,...) ou trichlorfon (Diptérex 80) : 100 g. m.a./hl

- ou par épandage d'appâts au pied des ceps à utiliser sur la base de 40 à 60 Kg à l'hectare. Si le temps est incertain ou humide, on peut utiliser des appâts prêts à l'emploi à base de lindane (Granater L, Sovicortil L...), de carbaryl (Sevin appât), de toxaphène (Sopraphène granulé,)etc... Mais par beau temps sec de meilleurs résultats sont obtenus par l'épandage à la tombée de la nuit d'appâts préparés au moment de l'emploi et utilisant pour 100 Kg de son l'un ou l'autre des insecticides suivants à la dose de matière active ci-après : carbaryl 5 Kg endosulfan 0,225 Kg, endosulfan + parathion (Drifène AP 0,8 Kg),lindane 0,4 Kg, toxaphène 0,6 Kg.

T.18

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Confection des appâts : Le mélange son et insecticide doit être fait à sec. Juste avant l'emploi, ajouter progressivement la quantité d'eau nécessaire pour bien humidifier le son. Si l'attaque est généralisée l'épandage sera fait sur l'ensemble de la parcelle (60 Kg/ha et même 120 Kg en cas de forte infestation. Si l'attaque est localisée, limiter l'épandage à la zone des dégâts.

ACARIOSE (voir notre bulletin n° 86 du 8 Mars) : Le stade B est atteint dans de nombreux climats et avec le réchauffement actuel il faut s'attendre à un passage rapide au stade C (pointe verte) déjà noté en expositions favorables et sur Chardonnay.

En conséquence : les associations à base d'huiles d'anthracène (Véraline 3, Seppic vigne, Rhodhuil hiver) ne peuvent plus être utilisées qu'en situations tardives : début du gonflement des bourgeons.

Les traitements d'hiver et de prédébourrement peuvent néanmoins être effectués, dans tous les autres climats (stade B avancé) :

- avec les associations d'huile de pétrole + DNOC : 2 à 3 l. de spécialité/hl (Dytrol 50, Dinitrol 3, Vock hiver, ...)
- ou avec l'oléoendosulfan (Thiodan H 7) à 60 g. m.a./hl et les oléoparathions à 1,5 l. de spécialité/hl (ou 1 l. seulement suivant les concentrations).

Parathion et endosulfan formes huileuses peuvent s'utiliser jusqu'au débourrement.

ARBRES FRUITIERS

MONILIA SUR CERISIER ET SUR PRUNIER : Le monilia est responsable de la destruction de nombreuses fleurs en cas de printemps humide. Si aucun traitement cuprique n'a été effectué, il est conseillé d'appliquer dès que possible l'un des fongicides suivants :

- bénomyl : 30 g. m.a./hl (Benlate) ; - folpel : 100 g.m.a./hl (Acryptane, Folpax, Phaltocide.
- mancozèbe :160 g. m.a./hl (Dithane M 45, Sandozèbe) ; - méthylthiophanate :70 g.m.a./hl (Pelt 44) ; - thirame : 200 g. m.a./hl (Pomarsol, Thiotox, Fernacol, etc...)

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les premières projections d'ascospores se sont produites avec les pluies des 11, 12 et 13 mars sans qu'il y ait de risques de contamination. Les prochaines projections seront certainement plus graves ; aussi nous conseillons d'étendre la protection à l'ensemble des pommiers et poiriers.

CULTURES LEGUMIERES

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE : Il est recommandé de désinfecter les griffes d'asperges pour éviter l'installation de la maladie dans les nouvelles plantations. Les griffes devront être immergées pendant quinze minutes dans une bouillie préparée à l'aide d'un sachet du commerce d'Eau de Javel (250 cc. de solution à 48°chlor.) dilué dans un litre d'eau. Elles seront ensuite soigneusement rincées et plantées dès que possible.

DESHERBAGE DE LA POMME-DE-TERRE DE PRIMEUR : Compte tenu des références actuelles aucun produit ne permet après arrachage de planter choux, salades et poireaux.

TRAITEMENT DES GRAINES DE SEMENCE : L'emploi des organo-mercuriques est interdit en culture maraîchère.

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER : Les symptômes de Ramularia sont caractérisés par de petites taches grisâtres de 1 à 3 mm de diamètre auréolées de pourpre ; nombreuses, elles peuvent amener le dessèchement des feuilles.

Dans les plantations contaminées il est recommandé de nettoyer les pieds et de brûler les débris. Le traitement à l'aide d'une bouillie fongicide (manèbe : 240 g. m.a./hl d'eau) doit être appliqué dès la première feuille étalée.

LAITUES SOUS TUNNELS : Contre les maladies de la laitue cultivées sous tunnels, les fongicides conseillés sont les suivants :

BOTRYTIS :	bénomyl	600 g. m.a./ha
	carbendazim	600 g. " "
	méthylthiophanate	700 g. m.a./ha
	thirame	2000 g. m.a./ha

MILDIOU (Brémia) : pulvérisation :	zinèbe	2000 g. m.a./ha
	mancozèbe	1600 g. m.a./ha

Ces produits peuvent être également utilisés en poudrage.

Les délais d'emploi avant récolte devront être suffisants pour limiter les risques de résidus. Au parage on devra notamment éliminer les vieilles feuilles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire
des Publications et Agences de Presse
n° 527 AD.